

Le palmarès 2024



des avocats



Experts. Les représentants des cabinets récompensés de 5 étoiles par *Le Point* et Statista, réunis à la Maison du barreau, à Paris, le 2 avril.

Droit. La 6^e édition du classement réalisé par *Le Point* et Statista récompense 314 cabinets de toutes les régions.

PAR NICOLAS BASTUCK

Ils étaient tous là, ou presque... Les lauréats du palmarès des avocats 2024 du *Point*, dont nous dévoilons les résultats, se sont prêtés de bonne grâce au jeu de la photo de famille à la Maison du barreau, à Paris. Cette « famille » est celle des cabinets d'avocats « 5 étoiles » distingués dans la 6^e édition de ce classement, réalisé avec l'institut indépendant Statista. L'an dernier, 299 cabinets avaient été classés. Ils sont 314, de toutes les régions de France, à y figurer cette fois, dans 29 domaines juridiques. Droit des affaires, droit bancaire et boursier, fusions-acquisitions (M&A), droit pénal et droit public... Les disciplines fondamentales sont évaluées, mais d'autres branches juridiques, comme le droit du sport, de l'environnement ou de la santé, distinguent aussi les meilleurs praticiens.

Toges d'or. Élaboré par Statista, spécialiste européen des classements et des études statistiques, le palmarès attribue, dans chaque domaine, quatre ou cinq étoiles aux cabinets primés. Il est complété, comme chaque année, par les Toges d'or du *Point*, qui mettent en avant cinq cabinets français ayant fait preuve d'audace et de créativité juridique dans le domaine de l'écologie, du droit des consommateurs ou de la lutte contre les discriminations. Composé de professeurs d'université, de juristes d'entreprise et de magistrats, un jury réuni par *Le Point* désigne ainsi ses « coups de cœur ». À la faveur de la publication de ce palmarès, les bâtonniers du plus grand barreau de France (Paris) et du plus petit (la Lozère) échangent sur leur métier et les défis auxquels il est confronté dans un entretien sans langue de bois ■

WILLIAM_BEAUCARDET/REA POUR « LE POINT » (X2)

« En Lozère comme à Paris, la défense doit rester libre »

Dialogue. Relation avec les magistrats, IA, laïcité...
Le bâtonnier le plus puissant de France dialogue avec
la représentante du plus petit barreau.

Son barreau compte plus de 34 000 avocats, le sien n'en recense que 18. Alors, forcément, l'exercice n'est pas le même à Mende que dans la capitale. « Pour autant, l'essence du métier est la même, et nous nous rejoignons sur bien des sujets, notamment les droits de la défense, que nous avons chevillés au corps », s'accordent le bâtonnier de Paris, M^e Pierre Hoffman, et son homologue de la Lozère, M^e Véronique Barnier. Interview croisée.

Le Point: Devant la commission parlementaire sur le narcotrafic, une magistrate de Marseille, spécialisée dans la criminalité organisée et le grand trafic de stupéfiants, s'en est prise à « une certaine défense » qui s'emploierait, à coups de nullités de procédure, à ruiner le travail des juges.

Comment avez-vous réagi à ces propos ?

M^e Pierre Hoffman: Je vous le dis sans détour : ces propos nous ont choqués. Faut-il le rappeler ? Les droits de la défense ont valeur constitutionnelle. Auditionnée par la même commission d'enquête au nom du barreau de Paris, la vice-bâtonnière, Vanessa Bousardo, l'a exprimé très clairement : la défense est libre, totalement libre dès lors qu'elle se fait dans le strict respect du Code de procédure pénale. Elle n'a pas à être constructive ou à plaire à tel ou tel.

M^e Véronique Barnier: Il n'y a pas de démocratie, pas d'État de droit sans respect strict des droits de la défense. L'avocat défend le justiciable, quel qu'il soit, et non ses actes, dans le strict respect, en effet, des règles de procédure pénale, qui s'imposent aussi aux magistrats. La justice peut se sentir dépassée, faute de moyens, face à l'ampleur de ceux des narcotrafiquants, mais il ne faut pas se tromper de cible : l'avocat ne doit pas être considéré comme un ennemi, il participe à l'œuvre de justice.



M^e Pierre Hoffman,
bâtonnier de Paris.



M^e Véronique Barnier,
bâtonnier de la Lozère.

Le 4 avril, à Paris, une avocate enceinte de huit mois et demi a perdu les eaux en pleine audience, après s'être vu refuser le renvoi de son dossier... Comment se passent les relations avec les magistrats ?

V. B.: Un tel événement est impensable en Lozère ; s'il s'était produit, la bronca aurait été immédiate. Je ne dis pas que tout est rose, mais notre juridiction est à taille humaine. On peut encore pousser la porte de son juge.

P. H.: Nous avons organisé, il y a quelques semaines, des rencontres avocats-magistrats, par matières (civil, pénal, etc.). Il me semble que cette initiative a permis de recréer un peu de ce lien humain qui manque tant ; cela a aussi aidé à contrebalancer le sentiment de hauteur que génère l'architecture du nouveau tribunal judiciaire de Paris.

Évidemment, cela ne résout pas tout, il demeure certaines situations déplorables, en témoigne le sérieux incident du 4 avril, qui a créé un fort émoi au sein de la profession. Nous sommes mobilisés pour que ce genre de situation ne puisse plus se reproduire.

Le Conseil national des barreaux a tranché il y a quelques mois et à une très large majorité (97%) : le port de la robe d'avocat est incompatible avec l'affichage d'un « signe distinctif » tel que le voile islamique. Saluez-vous cette clarification ?

P. H.: Évidemment ! Mais ce n'est pas lié à telle ou telle religion. Notre règlement prévoit que l'avocat ne porte aucun signe distinctif avec sa robe. Aucun signe, qu'il soit de nature religieuse, communautaire ou politique. Notre robe permet une égalité d'apparence entre les avocats, et c'est un aspect fondamental de notre profession. Nous y tenons.

V. B.: Oui, notre robe noire, peu importe le barreau d'appartenance, véhicule nos valeurs d'unité

et d'égalité. Elle défie le temps et les modes puisqu'elle est la même depuis le XVI^e siècle. L'avocat porte la parole de son client ; il le représente, et uniquement cela. Voilà pourquoi il ne doit avoir aucun signe manifestant une appartenance ou une opinion religieuse, philosophique ou politique.

Le ministre de la Justice vient d'obtenir des budgets sans précédent. En ressentez-vous les effets ?

V. B. : Nous avons des délais imbattables !

B. H. : Dites...

V. B. : Deux mois pour une requête en droit de la famille...

P. H. : Je suis jaloux !

V. B. : Les magistrats sont plus nombreux qu'avant (huit en 2024), mais le nombre de greffiers est très faible. Un départ, un arrêt maladie ou un congé maternité peut mettre la juridiction dans le rouge.

P. H. : Nous saluons la volonté du garde des Sceaux d'augmenter et de sanctuariser le budget de la justice. Mais il est trop tôt pour apprécier les effets de la réforme, sur le terrain.

Conseilleriez-vous à un jeune de devenir avocat ?

V. B. : Bien sûr, mais je lui dirais que la profession ne s'exerce plus aujourd'hui comme lorsque j'ai commencé. Les matières sont plus variées, l'accès au juge est plus difficile, la défense pénale a changé. Heureusement, en Lozère, le magistrat consacre à chaque dossier le temps que l'affaire nécessite. Le chronomètre n'est pas de mise comme à Paris.

P. H. : Ah, ça ! *[Soupire.]* Nous exerçons le plus beau métier du monde, mais vous avez raison de souligner qu'il n'est plus du tout le même. Avant, on entrait au barreau comme dans les ordres, on vieillissait comme du bon vin, on plaidait beaucoup, on recevait ses clients au cabinet. Avec nos confrères, on se retrouvait à la buvette du Palais, on formait une famille. Aujourd'hui, chacun reste dans son couloir de nage. On quitte la profession pour une entreprise, on y revient, on en repart. La fragilité du métier et du modèle économique explique ces départs. Conserver sa clientèle, payer ses collaborateurs est un miracle permanent.

Y aurait-il trop d'avocats ?

V. B. : Il y a en tout cas plus de concurrence, même

en Lozère. Nous ne sommes que 18, mais le tissu économique est limité. Notre barreau pourrait absorber quelques cabinets de plus, mais certainement pas doubler ses effectifs.

P. H. : Rapporté au nombre d'habitants, nous ne sommes pas si nombreux. À Paris, il y a 34 000 avocats ; c'est un monde qui n'est pas homogène, et le modèle économique a changé. Certains en font que du conseil, d'autres plaident beaucoup. Aujourd'hui, pour tenir, mieux vaut être spécialisé

dans une matière, avoir une niche. Les cabinets en droit du travail ont du mal à recruter, les spécialistes des technologies ne sont pas en surnombre ; à l'inverse, certains secteurs souffrent de la crise, comme l'immobilier.

Comment vous préparez-vous à l'Intelligence artificielle ?

V. B. : On ne maîtrise pas encore la vague, mais on la voit arriver ! Vu la dimension de notre barreau, nous comptons sur nos institutions – le Conseil national des bâtonniers – pour nous aider à investir dans ces solutions, car il faut, pour cela, avoir les reins solides. Nous n'avons pas vraiment de plan précis, mais nous savons que nous ne pouvons pas passer à côté.

P. H. : Matin, midi et soir, je pense IA ! La fracture numérique va forcément s'amplifier. Certains gros cabinets investissent dans une « IA maison », ils peuvent mettre des millions sur la table. Comment feront les autres ? En ce moment, on cartographie ce qui existe pour avoir une

base de réflexion. Des formations aux nouveaux outils vont arriver. C'est une lourde responsabilité !

V. B. : Le numérique a tout changé. Nos clients font des recherches et viennent nous voir avec ce qu'ils croient être la solution.

P. H. : Quand ils nous écrivent, ils pensent avoir déjà la réponse. Ce qui nous pose parfois des problèmes de facturation. La dimension « cérémoniale » du métier s'est perdue. Heureusement, demeure la confiance que l'on place dans son avocat, la relation humaine, ce supplément d'âme qui nous distingue de la machine...

V. B. : Je reste convaincue que la créativité de l'avocat fait et fera la différence ■

PROPOS RECUEILLIS PAR NICOLAS BASTUCK ET LAURENCE NEUER

« L'avocat ne doit avoir aucun signe manifestant une appartenance ou une opinion religieuse. » M^e Barnier



« Matin, midi et soir, je pense intelligence artificielle ! »

M^e Hoffman

Avenir.

À l'initiative du *Point*, les bâtonniers de Paris et de la Lozère, M^e Pierre Hoffman et M^e Véronique Barnier, se sont rencontrés le 27 mars à la Maison du barreau, à Paris, pour débattre de leur profession.

LIRE L'INTÉGRALITÉ DE L'INTERVIEW SUR lepoint.fr

Nos coups de cœur 2024

Les Toges du « Point ». Écologie, tech, droit des victimes : ils nous ont séduits pour leur audace. PAR LAURENCE NEUER



LE PIONNIER FIRSH

« Comme un poisson dans la tech responsable »

Firsh est un poisson rare dans l'océan des avocats 3.o. Sa fondatrice, Claire Poirson (photo, à dr., ici, avec l'avocate Léa Monel), a osé le clin d'œil à son nom de famille pour baptiser son cabinet, dédié à l'innovation responsable. Forte d'une expertise reconnue en « tech, data et IA », elle conseille ses clients – de la start-up au grand groupe – sur leurs enjeux de cybersécurité, de lutte contre les deepfakes ou de propriété intellectuelle.

Son cabinet de trois juristes ne conçoit le numérique qu'en duo avec l'éthique. Il a, par exemple, réalisé le juridique de l'appli Else App, qui aide l'enfant à maîtriser son rapport aux écrans. « La technologie doit être au ser-

vice de l'humain, dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité et de justice », assure M^e Poirson.

Joignant le geste à la parole, Firsh a couché dans ses statuts ses obligations citoyennes d'entreprise à mission. Corédactrice de livres blancs sur la reconnaissance faciale ou les défis de l'IA générative, M^e Poirson apporte son expertise à l'évaluation des projets sélectionnés par le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI), dans le cadre de la politique de soutien de l'État à l'innovation.

Côté humanitaire, elle s'implique dans l'accueil et l'intégration des femmes afghanes. Sa fibre écologique se reflète dans son site sobre et épuré n'hébergeant aucun contenu énergivore, sa politique zéro papier et ses bureaux « assis debout »... La fusée Firsh est déjà sur orbite!

L'ÉQUIPE

SEATTLE AVOCATS

« La vigilance au service de l'écologie »

De Seattle, on retient la virtuosité déployée pour la défense de l'application de notation Yuka. Le cabinet a fait infirmer les jugements la condamnant à verser 95 000 euros aux industriels de la charcuterie, en raison notamment de la mention « cancérigène » sur des produits contenant des nitrites. Les avocats ont, devant trois juridictions – dont celle de Paris en juin 2023 –, fait triompher la liberté d'expression de Yuka. « La justice a reconnu, pour la première fois, que le droit pour une entreprise d'alerter sur les risques pour la santé est une information d'intérêt général », note François de Cambiaire (photo). Son équipe « contentieux commerciaux et droit pénal des affaires » revendique « une vision engagée de la règle de droit ». Elle se bat aux côtés de six ONG et de seize villes pour contraindre Total à réduire son empreinte carbone au titre de son devoir de vigilance, ■■■



WILLIAM_BEAUCARDET/REA POUR « LE POINT » - WILLIAM_BEAUCARDET/REA POUR « LE POINT »

SIMON

ASSOCIÉS

AVOCATS

Le droit d'entreprendre - Lawyers & Entrepreneurship

*23 villes en France
65 conventions internationales*



■■■ première action climatique visant une entreprise privée sur ce fondement. Tout aussi inédite est l'action contre une banque (BNP Paribas) en raison de ses soutiens financiers aux énergies fossiles. Le cabinet a aussi assigné Danone sur sa trajectoire de réduction des plastiques. «*La médiation en cours pourrait aboutir au premier accord avec une multinationale sur la prévention des risques liés à la pollution plastique.*»

L'ESPOIR

PIERRE DEBUISSON

«L'audace au service des causes nobles»



Pierre Debuissou (photo) a été la cheville ouvrière de l'accord historique d'indemnisation par Nestlé des 63 victimes des pizzas Buitoni contaminées. Négocié en un temps record, il

prévoit des conditions financières sans commune mesure avec le barème français. Son nom est aussi associé à l'affaire de la collégienne Lindsay, qui s'est donné la mort en mai 2023. Ce dossier est devenu le fer de lance de la lutte contre le harcèlement scolaire, grâce à l'intense campagne médiatique orchestrée par le cabinet. Autre victoire historique dans le dossier de la disparition d'Amandine Estrabaud : M^e Debuissou a fait condamner l'accusé, à trois reprises, à trente ans de réclusion criminelle, alors qu'il a toujours nié les faits et que ni le corps de la victime ni aucun indice n'ont été retrouvés. Élu «Toulousain de l'année», Pierre Debuissou n'en reste pas moins humble. Ce fils d'un grand avocat pénaliste a non seulement réussi à se faire un prénom, il est aussi devenu un véritable espoir du barreau et... de la société.

UN TALENT

MUNIER-APAIRE

«Les preuves déloyales dans l'arène judiciaire»

M^e Munier-Apaire (photo), avocate aux Conseils, défend une approche incarnée et évolutive du droit, quitte à endosser le rôle de «*poil à gratter de la conscience du juge*». La méthode s'est révélée ga-



LA CAUSE

SLIM BEN ACHOUR

«La sentinelle du droit à la non-discrimination»

«*Ce qui me définit, c'est le rappel constant de notre commune humanité.*» Slim Ben Achour (photo) est de tous les combats contre le racisme ordinaire, les discours de haine et les discriminations. Il s'est illustré dans les contentieux sur les



contrôles au faciès ayant abouti à la condamnation de l'État pour discrimination raciale. Il a, en octobre 2023, porté la première action de groupe devant le Conseil d'État qui,

tout en s'estimant incompétent pour contraindre l'État à modifier sa politique publique, a reconnu le caractère discriminatoire des contrôles. Le combat se poursuit devant la Cour européenne des droits de l'homme. «*L'objectif est de forcer la France à modifier le cadre juridique des contrôles d'identité pour respecter les droits fondamentaux, notamment la non-discrimination*», explique M^e Ben Achour. Entre deux dossiers de droit du travail – «*souvent côté employeurs*» –, le cabinet a assisté les femmes de chambre de l'hôtel Ibis Batignolles, victimes de sexisme, accompagné les intérimaires d'Adecco victimes de fichage racial, et défendu une footballeuse de l'OL, victime d'une «*discrimination institutionnelle*». Son credo ? «*Le droit est la clé du succès.*» ■

gnante dans un dossier de licenciement à l'occasion duquel la Cour de cassation a procédé à un revirement de jurisprudence. En décembre 2023, elle a admis qu'une preuve déloyale – comme l'enregistrement clandestin d'un salarié par son employeur sur son smartphone lors d'entretiens – est recevable si elle est indispensable à la défense de ses droits et proportionnée au but poursuivi. En l'occurrence, démontrer la faute grave justifiant le licenciement. «*Il est du devoir de la justice de protéger les personnes vulnérables qui ne peuvent obtenir une preuve que par ce procédé, notamment dans le cadre d'un divorce, d'un harcèlement ou d'une discrimination*», plaide l'avocate.

Son cabinet a aussi contribué à faire évoluer le droit de l'environnement. En octobre 2023, il a convaincu le Conseil d'État d'enterrer un projet de parc éolien à proximité du village d'Illiers-Combray (Eure-et-Loire), théâtre de la vie et de l'œuvre de Marcel Proust. «*J'ai invité le juge à sanctuariser la notion de paysage immatériel, qui touche à notre ADN littéraire; cette décision, fruit d'une collaboration avec M^e Francis Monamy, est une première*», commente M^e Munier-Apaire.

LE JURY DES TOGES DU POINT 2024



Le jury des Togés du Point 2024 était présidé par **Sandrine Clavel** (à dr.), professeure à l'université Paris-Saclay (UVSQ), aux côtés (de g. à dr. et de bas en haut) de : **Évelyne Sire-Marin**, présidente de la chambre honoraire à la cour d'appel de Versailles; **Florence Henriot**, consultante, autrice du *Guide des cabinets d'avocats d'affaires* (Éd. du Management); **Laurence Neuer**, docteure en droit, journaliste au *Point*; **Christophe Roquilly**, professeur et directeur de l'Edhec Augmented Law Institute; **Jean-Philippe Gille**, président de l'Association française des juristes d'entreprise (AFJE); **Denis Baranger**, professeur de droit public à l'université Paris-Panthéon-Assas (de g. à dr.).

IA générative - Quel outil pour une transformation réussie ?

LexisNexis vient de lancer en France Lexis+ AI, la solution d'IA générative juridique la plus complète du marché. Depuis son déploiement aux Etats-Unis, cette solution est une révolution et permet déjà aux professionnels utilisateurs d'économiser 11 heures par semaine.

Entretien avec Eric Bonnet-Maes, CEO de LexisNexis CEMEA.



L'IA générative continue de générer de nouvelles interrogations, comment se positionne LexisNexis dans ce contexte ?

Notre groupe, seul acteur mondial présent en France, s'appuie depuis plusieurs années sur l'IA pour répondre aux attentes des professions du droit et du chiffre. Hallucinations, biais liés aux données d'apprentissage... l'apport de données de qualité est vite apparu comme le principal enjeu face aux risques soulevés par la nouvelle génération d'IA dite générative. En 2023, notre enquête sur le sujet révélait d'ailleurs les préoccupations éthiques de 85% des professionnels du droit, particulièrement chez les avocats. Mais près de 4 professionnels

sur 5 se disaient aussi convaincus de la capacité de l'IA générative à renforcer leur efficacité. Le groupe RELX (propriétaire de LexisNexis) consacre chaque année 1,7 milliards de dollars à l'innovation. Grâce à cet investissement, plus de 2 000 ingénieurs, data scientists et experts juridiques collaborent avec les créateurs des principaux LLM et les fournisseurs de service cloud. Leur objectif est de relever ces défis et développer Lexis+ AI.

« Lexis+ AI combine la puissance de l'IA générative avec les contenus exclusifs et la technologie de recherche développée par LexisNexis. »

Vous avez récemment annoncé le lancement de Lexis+ AI en France, quels sont les retours des professionnels ?

La version américaine de Lexis + AI est commercialisée outre-Atlantique depuis octobre dernier et les professionnels utilisateurs confirment d'importants gains de productivité. C'est donc très prometteur pour la France où la solution vient d'être lancée. Notre IA générative n'est pas seulement un outil de recherche avancée, elle

est capable de rédiger, résumer, et même d'analyser des documents juridiques avec une précision et une fiabilité sans précédent. Elle est dotée de mécanismes avancés garantissant l'exactitude des sources, se conformant ainsi aux standards de sécurité et d'éthique les plus stricts. Elle répond ainsi aux attentes des professionnels du droit les plus exigeants.

« Avec Lexis+ AI, les avocats gagnent en moyenne 11 heures par semaine soit l'équivalent d'une de leurs journées de travail bien remplies. »

Que répondez-vous face aux craintes exprimées par certains avocats sur l'IA ?

Qu'il ne faut pas craindre la transformation, au contraire ! Lexis+ AI ouvre des perspectives d'amélioration de la productivité des juristes et de développement. Elle ouvre également la voie à une amélioration qualitative du service. L'avènement de l'avocat et du juriste augmentés par notre technologie et nos contenus leur permettra non seulement de se concentrer davantage sur leur expertise juridique fondamentale, mais aussi d'allouer plus de temps à la stratégie de développement de leur cabinet. Notre technologie offre de nouvelles opportunités : elle permet aux petits cabinets d'avocats de mieux se positionner sur leur marché et répond aux attentes des jeunes professionnels en quête d'un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle. Nous croyons fermement que Lexis+ AI révolutionnera les pratiques juridiques et encouragera des innovations jusqu'alors inédites.

Les meilleurs cabinets par spécialités

Méthodologie



Réalisé en partenariat avec l'Institut indépendant Statista, notre Palmarès des avocats, qui distingue cette année 314 cabinets français (pour 746 récompenses au total) dans 29 domaines d'expertise juridique, s'appuie sur les recommandations de professionnels : les avocats eux-mêmes, les juristes d'entreprise et les clients des cabinets, entreprises ou particuliers.

Plus de 7 000 personnes ont répondu à l'enquête en ligne effectuée du 13 novembre 2023 au 5 janvier 2024, par e-mail, via un lien personnalisé à usage unique. Un sondage avait été, en outre, ouvert sur le site du *Point*, avec inscription préalable, afin de vérifier la qualité et les coordonnées des participants.

Les votants pouvaient recommander les cabinets de leur choix parmi plusieurs spécialités. Un avocat ne pouvait pas voter pour sa propre structure. La saisie était facilitée par une liste déroulante. Cependant, il était aussi possible de voter pour un cabinet n'y figurant pas. Tous les cabinets de France métropolitaine bénéficiant d'au moins une implantation étaient éligibles au palmarès.

Les juristes d'entreprise et les clients avaient également la possibilité d'évaluer les cabinets recommandés en leur attribuant une note de 1 (très insatisfait) à 6 (très satisfait) sur les critères suivants : expertise technique, réactivité et transparence.

Pour figurer dans le palmarès, les cabinets devaient obtenir un nombre de recommandations et une évaluation globale supérieurs à la moyenne. Les recommandations de l'année 2023 ont été intégrées, mais avec une plus faible pondération, afin de prendre en compte la réputation des praticiens sur le long terme. L'ordre des cabinets de la liste est alphabétique dans chaque domaine ■

Compliance

Cabinet d'avocats (implantations en France métropolitaine)	Note
ADVANT Altana (Paris)	★★★★★
Antonin Lévy & Associés (Paris)	★★★★★
August Debouzy (Paris)	★★★★★
Baker McKenzie (Paris)	★★★★
BCTG Avocats (Paris)	★★★★
CARVE (Paris)	★★★★★
Clifford Chance (Paris)	★★★★★
CMS Francis Lefebvre (Lyon, Paris, Strasbourg)	★★★★
Deloitte Société d'avocats (Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Paris la Défense, Rouen, Strasbourg, Toulouse)	★★★★
DELSOL Avocats (Lyon, Paris)	★★★★
EY Société d'avocats (Bayonne, Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Paris La Défense, Rennes, Strasbourg)	★★★★
Fidal (Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Toulouse, Strasbourg et 81 villes)	★★★★
GGV Avocats - Rechtsanwälte (Paris)	★★★★

Cabinet d'avocats (implantations en France métropolitaine)	Note
Gide (Paris)	★★★★
Haas Avocats (Paris)	★★★★★
Herbert Smith Freehills (Paris)	★★★★★
Hogan Lovells (Paris)	★★★★
Hughes Hubbard & Reed (Paris)	★★★★★
Jeantet (Paris)	★★★★
KPMG Avocats (Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Paris La Défense, Reims, Rennes, Strasbourg, Toulouse et 13 villes)	★★★★
Kramer Levin (Paris)	★★★★
Navacelle (Paris)	★★★★★
Noëlle Lenoir Avocats (Paris)	★★★★
Norton Rose Fulbright (Paris)	★★★★★
Osborne Clarke (Paris)	★★★★
Simon Associés (Paris, Marseille, Lyon, Toulouse, Nice, Nantes, Montpellier, Lille, Bordeaux, Clermont-Ferrand et 13 villes)	★★★★★
Squair (Aix-en-Provence, Bordeaux, Lyon, Nantes, Paris)	★★★★★
Vigo (Paris)	★★★★★
Vogel & Vogel (Paris)	★★★★

Droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine

Cabinet d'avocats (implantations en France métropolitaine)	Note
ARPÈGE Avocats (Cannes)	★★★★
bwg (Paris)	★★★★★
Cabinet Bettati (Paris)	★★★★
Cabinet Boursican (Paris)	★★★★★
Cabinet Emilie Parance (Paris)	★★★★
Cabinet LSM - Laetitia Sarthou-Moutengou (Paris)	★★★★
Cadiou Poivey-Leclercq & Associés (Paris)	★★★★★
Chauveau Mulon & Associés (Paris)	★★★★★

Cabinet d'avocats (implantations en France métropolitaine)	Note
Copé-Bessis & Associés (Paris)	★★★★★
Drai Associés (Marseille, Paris)	★★★★
Familynks (Paris)	★★★★★
Florent Berdeaux Avocats (Biarritz, Paris)	★★★★
GV Avocats (Paris)	★★★★
Ivoire Famille (anciennement Arpège Famille) (Paris)	★★★★
Leick & Darmois (Paris)	★★★★★

Défense des droits de l'enfant

Cabinet d'avocats (implantations en France métropolitaine)	Note
bwg (Paris)	★★★★★
Cabinet Bettati (Paris)	★★★★★
Cabinet LSM – Laetitia Sarthou-Moutengou (Paris)	★★★★
Chauveau Mulon & Associés (Paris)	★★★★★
Copé-Bessis & Associés (Paris)	★★★★★
Familynks (Paris)	★★★★★

Droit bancaire et boursier

Cabinet d'avocats (implantations en France métropolitaine)	Note
Allen & Overy (Paris)	★★★★★
Bredin Prat (Paris)	★★★★★
Cabinet Bompoin (Paris)	★★★★
Change (Paris)	★★★★
Cleary Gottlieb (Paris)	★★★★
Clifford Chance (Paris)	★★★★★
CMS Francis Lefebvre (Lyon, Paris, Strasbourg)	★★★★★
Cornet Vincent Ségurel (Bordeaux, Lille, Lyon, Nantes, Paris, Rennes)	★★★★
Darrois Villey Maillot Brochier (Paris)	★★★★★
De Pardieu Brocas Maffei (Paris)	★★★★★
Freshfields Bruckhaus Deringer (Paris)	★★★★
Gide (Paris)	★★★★★
Gramond & Associés (Paris)	★★★★
Herbert Smith Freehills (Paris)	★★★★★
Hogan Lovells (Paris)	★★★★
Jeantet (Paris)	★★★★
Jones Day (Paris)	★★★★★
KPMG Avocats (Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Paris La Défense, Reims, Rennes, Strasbourg, Toulouse et 13 villes)	★★★★
Kramer Levin (Paris)	★★★★★
Linklaters (Paris)	★★★★
Spitz Poule Kannan (Paris)	★★★★★
Squair (Aix-en-Provence, Bordeaux, Lyon, Nantes, Paris)	★★★★
Swift Litigation (Paris)	★★★★★
Taylor Wessing (Paris)	★★★★
White & Case (Paris)	★★★★★

Droit commercial, des affaires et de la concurrence

Cabinet d'avocats (implantations en France métropolitaine)	Note
ACD Avocats (Épinal, Metz, Nancy, Nîmes, Paris, Saint-Dié-des-Vosges, Thionville)	★★★★★
ADVANT Altana (Paris)	★★★★★
August Debouzy (Paris)	★★★★★
Baker McKenzie (Paris)	★★★★★
BCTG Avocats (Paris)	★★★★★
BDGS Associés (Paris)	★★★★
BERRYLAW (Paris)	★★★★
Bignon Lebray (Aix-en-Provence, Lille, Lyon, Paris)	★★★★★
Bochamp (Paris)	★★★★★
Bredin Prat (Paris)	★★★★★
CARVE (Paris)	★★★★★
Cleary Gottlieb (Paris)	★★★★
Clifford Chance (Paris)	★★★★★
CMS Francis Lefebvre (Lyon, Paris, Strasbourg)	★★★★★
Cornet Vincent Ségurel (Bordeaux, Lille, Lyon, Nantes, Paris, Rennes)	★★★★★
Darrois Villey Maillot Brochier (Paris)	★★★★★
De Pardieu Brocas Maffei (Paris)	★★★★★
Deloitte Société d'avocats (Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Paris la Défense, Rouen, Strasbourg, Toulouse)	★★★★★
DELSOL Avocats (Lyon, Paris)	★★★★★
Drai Associés (Marseille, Paris)	★★★★
EBL Lexington (Paris)	★★★★
ENTHÉMIS (Paris)	★★★★
Fidal (Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Toulouse, Strasbourg et 81 villes)	★★★★★
Filor Avocats (Brive-la-Gaillarde, Luneville, Nancy, Paris)	★★★★
Fréget Glaser & Associés (Paris)	★★★★
FTPA (Paris)	★★★★★
Gide (Paris)	★★★★★
Ginestié Paley-Vincent Avocats (Paris)	★★★★
Gouache Avocats (Paris)	★★★★
Henry & Bricogne Avocats (Paris)	★★★★

Cabinet d'avocats (implantations en France métropolitaine)	Note
Herald (Paris)	★★★★★
Herbert Smith Freehills (Paris)	★★★★
HIRO Avocats (Paris)	★★★★★
Kramer Levin (Paris)	★★★★
L.E.A - Avocats (Paris, Poitiers)	★★★★★
Latham & Watkins LLP (Paris)	★★★★
Latournerie Wolfrom Avocats (LWA) (Paris)	★★★★
Magenta (Paris)	★★★★★
Mermoz Avocats (Lyon, Paris)	★★★★
Osborne Clarke (Paris)	★★★★
PDGB (Paris)	★★★★★
Reinhart Marville Torre (Paris)	★★★★
Rondot Eychène Freminville (Paris)	★★★★★
Simon Associés (Paris, Marseille, Lyon, Toulouse, Nice, Nantes, Montpellier, Lille, Bordeaux, Clermont-Ferrand et 13 villes)	★★★★★
Squair (Aix-en-Provence, Bordeaux, Lyon, Nantes, Paris)	★★★★★
Taylor Wessing (Paris)	★★★★★
UGGC Avocats (Marseille, Paris)	★★★★★
Veil Jourde (Paris)	★★★★
Viguié Schmidt & Associés (Paris)	★★★★
Vogel & Vogel (Paris)	★★★★★
White & Case (Paris)	★★★★

Droit de la santé

Cabinet d'avocats (implantations en France métropolitaine)	Note
Hogan Lovells (Paris)	★★★★
jasper avocats (Paris)	★★★★★
Normand & Associés (Aix-en-Provence, Paris)	★★★★★
Papin Avocats (Paris)	★★★★
Simmons & Simmons (Paris)	★★★★★
Tamburini-Bonnefoy Avocats (Montpellier, Paris)	★★★★★

Droit de la propriété industrielle

Cabinet d'avocats (implantations en France métropolitaine)	Note
Abello IP (Bordeaux, Paris, Valbonne Sophia Antipolis)	★★★★★
ADVANT Altana (Paris)	★★★★
Arénaire Avocats (Paris)	★★★★
Armengaud Guerlain (Paris)	★★★★
August Debouzy (Paris)	★★★★★
BCTG Avocats (Paris)	★★★★
Benoiel Avocats (Paris)	★★★★★
Bignon Lebray (Aix-en Provence, Lille, Lyon, Paris)	★★★★★
Bird & Bird (Lyon, Paris)	★★★★
Cabinet Bouchara & Avocats (Paris)	★★★★★
Cabinet Hoffman (Lyon, Paris)	★★★★★
Cabinet Reynal-Perret (Bordeaux)	★★★★★
Casalonga (Beaune, Grenoble, Montpellier, Nantes, Paris, Pau, Toulouse)	★★★★★
Cléry Devernay (Paris)	★★★★
CMS Francis Lefebvre (Lyon, Paris, Strasbourg)	★★★★
Cornet Vincent Ségurel (Bordeaux, Lille, Lyon, Nantes, Paris, Rennes)	★★★★

Cabinet d'avocats (implantations en France métropolitaine)	Note
Cousin & Associés (Paris)	★★★★
De Gaulle Fleurance (Paris)	★★★★
DTMV Avocats (Duclos, Thorne, Mollet-Viéville & Associés) (Lyon, Paris)	★★★★
EBL Lexington (Paris)	★★★★★
Fidal (Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Toulouse, Strasbourg et 81 villes)	★★★★
Germain Maureau (Bordeaux, Grenoble, Lyon, Marseille, Paris, Rennes, Saint-Étienne)	★★★★
Gide (Paris)	★★★★
Gramond & Associés (Paris)	★★★★★
Haas Avocats (Paris)	★★★★★
Havard Duclos & Associés (Paris)	★★★★
Herald (Paris)	★★★★★
HIRO Avocats (Paris)	★★★★★
Hoyng Rokh Monegier (Paris, Lyon)	★★★★★
Lavoix (Grenoble, Lille, Lyon, Nantes, Nice, Paris, Rennes, Toulouse)	★★★★
Marchais & Associés (Paris)	★★★★★

Cabinet d'avocats (implantations en France métropolitaine)	Note
MöBIUS (Paris)	★★★★★
Momentum Avocats (Paris)	★★★★
Oyat (Paris)	★★★★
Plasseraud IP Avocats (Angoulême, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Paris, Rennes, Strasbourg, Toulouse)	★★★★★
SIDE (Paris)	★★★★
Simon Associés (Paris, Marseille, Lyon, Toulouse, Nice, Nantes, Montpellier, Lille, Bordeaux, Clermont-Ferrand et 13 villes)	★★★★
Squair (Aix-en-Provence, Bordeaux, Lyon, Nantes, Paris)	★★★★
Touati La Motte Rouge Avocats (Paris)	★★★★
Varet Près Killy (Paris)	★★★★★

Droit de l'arbitrage

Cabinet d'avocats (implantations en France métropolitaine)	Note
ADVANT Altana (Paris)	★★★★
Ashurst (Paris)	★★★★
Audit Duprey Fekl (Paris)	★★★★★
Bredin Prat (Paris)	★★★★
Charrel & Associés (Marseille, Montpellier, Paris, Toulouse, Valence)	★★★★★
Clay Arbitration (Paris)	★★★★★
Cleary Gottlieb (Paris)	★★★★★
Clifford Chance (Paris)	★★★★
Darrois Villey Maillot Brochier (Paris)	★★★★★
De Gaulle Fleurance (Paris)	★★★★
Dechert (Paris)	★★★★
Derains & Gharavi (Paris)	★★★★
DLA Piper (Paris)	★★★★
Freshfields Bruckhaus Deringer (Paris)	★★★★★

Cabinet d'avocats (implantations en France métropolitaine)	Note
Gaillard Banifatemi Shelbaya Disputes (Paris)	★★★★★
Gide (Paris)	★★★★★
Hogan Lovells (Paris)	★★★★★
Jantet (Paris)	★★★★
Jones Day (Paris)	★★★★★
K&L Gates (Paris)	★★★★
King & Spalding (Paris)	★★★★
Le 16 Law (Paris)	★★★★
Quinn Emanuel (Paris, Neuilly-sur-Seine)	★★★★★
Reed Smith (Paris)	★★★★★
Rory Wheeler (Paris)	★★★★
Solacy Avocats (Paris)	★★★★★
Talma Dispute Resolution (Paris)	★★★★★
Teynier Pic (Paris)	★★★★★
Three Crowns (Paris)	★★★★★
White & Case (Paris)	★★★★★

Droit de la sécurité sociale et de la protection sociale

Cabinet d'avocats (implantations en France métropolitaine)	Note
ACD Avocats (Épinal, Metz, Nancy, Nîmes, Paris, Saint-Dié-des-Vosges, Thionville)	★★★★★
Avanty avocats (Paris)	★★★★★
Barthélémy Avocats (Paris, Marseille, Lyon, Toulouse, Nice, Nantes, Montpellier, Strasbourg, Bordeaux, Lille et 9 villes)	★★★★★
Cabinet Beaumont (Paris)	★★★★
Capstan Avocats (Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nîmes, Paris, Saint-Étienne, Sophia Antipolis, Toulouse)	★★★★
Edgar avocats (Nantes, Annecy, Bordeaux)	★★★★★
ENTHÉMIS (Paris)	★★★★
Eunomie Avocats (Paris)	★★★★
Factorhy Avocats (Paris)	★★★★★
Flichy Grangé Avocats (Paris)	★★★★★
Fromont Briens (Lyon, Paris)	★★★★★
La Garanderie Avocats (Paris)	★★★★★
PDGB (Paris)	★★★★
Rigaud Avocats (Paris)	★★★★★
Voltaire Avocats (Lille, Paris)	★★★★★

Droit des nouvelles technologies, de l'informatique et de la communication

Cabinet d'avocats (implantations en France métropolitaine)	Note
August Debouzy (Paris)	★★★★
Charrel & Associés (Marseille, Montpellier, Paris, Toulouse, Valence)	★★★★
De Gaulle Fleurance (Paris)	★★★★
Derriennic Associés (Paris)	★★★★
DLA Piper (Paris)	★★★★
Gramond & Associés (Paris)	★★★★★
Haas Avocats (Paris)	★★★★★
Herbert Smith Freehills (Paris)	★★★★
HIRO Avocats (Paris)	★★★★★
Jacob Avocats (Paris)	★★★★
klein•wenner (Paris)	★★★★
Lexing Alain Bensoussan Avocats (Paris)	★★★★★

Droit de l'urbanisme

Cabinet d'avocats (implantations en France métropolitaine)	Note
Adden Avocats (Bordeaux, Lyon, Marseille, Nantes, Nice, Paris)	★★★★★
Atmos Avocats (Paris)	★★★★★
CGCB & Associés (Bordeaux, Lyon, Marseille, Montpellier, Nîmes, Paris)	★★★★★
Coudray UrbanLaw (anciennement UrbanLaw) (Bordeaux, Brest, Caen, Paris, Rennes, Toulouse)	★★★★
Drai Associés (Marseille, Paris)	★★★★★
DS Avocats (Bordeaux, Lille, Lyon, Paris, Versailles)	★★★★
Earth Avocats (Paris)	★★★★
Enjea Avocats (Paris, Montpellier)	★★★★★
Fidal (Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Toulouse, Strasbourg et 81 villes)	★★★★
Frêche & Associés (Paris)	★★★★★
Gide (Paris)	★★★★
Lacourte Raquin Tatar (Paris)	★★★★★
Landot & associés (Paris)	★★★★
LVI Avocats Associés (Paris)	★★★★
MGGV Avocats (Bordeaux)	★★★★
Rivière Avocats Associés (Bordeaux, Paris)	★★★★★
UGGC Avocats (Marseille, Paris)	★★★★

Cabinet d'avocats (implantations en France métropolitaine)	Note
MöBIUS (Paris)	★★★★★
MVM Avocats (Paris)	★★★★
NEXT avocats (Paris)	★★★★
Oyat (Paris)	★★★★★
PDGB (Paris)	★★★★
SIDE (Paris)	★★★★
Simon Associés (Paris, Marseille, Lyon, Toulouse, Nice, Nantes, Montpellier, Lille, Bordeaux, Clermont-Ferrand et 13 villes)	★★★★
Squair (Aix-en-Provence, Bordeaux, Lyon, Nantes, Paris)	★★★★★
Touati La Motte Rouge Avocats (Paris)	★★★★★
Varet Près Killy (Paris)	★★★★★

Droit du sport

Cabinet d'avocats (implantations en France métropolitaine)	Note
Bertrand & Associé (Paris)	★★★★★
Cabinet Joëlle Monlouis (Paris)	★★★★
Fellous Avocats (Paris)	★★★★★
Ginestié Paley-Vincent Avocats (Paris)	★★★★★
Joffe & Associés (Aix-en-Provence, Paris)	★★★★
Varet Près Killy (Paris)	★★★★★
Veber Avocats (Lyon, Paris)	★★★★★

Droit de la propriété littéraire et artistique

Cabinet d'avocats (implantations en France métropolitaine)	Note
Arénaire Avocats (Paris)	★★★★
Artlaw (Paris)	★★★★★
Benoliel Avocats (Paris)	★★★★★
Cabinet Bouchara & Avocats (Paris)	★★★★
Cabinet Hoffman (Lyon, Paris)	★★★★
Cabinet Reynal-Perret (Bordeaux)	★★★★★
Casalonga (Beaune, Grenoble, Montpellier, Nantes, Paris, Pau, Toulouse)	★★★★
De Gaulle Fleurance (Paris)	★★★★
Deprez Guignot & Associés (DDG) (Paris)	★★★★★

Droit des assurances

Cabinet d'avocats (implantations en France métropolitaine)	Note
AGMC Avocats (Paris)	★★★★★
Cabinet Beaumont (Paris)	★★★★★
Charrel & Associés (Marseille, Montpellier, Paris, Toulouse, Valence)	★★★★
Clyde & Co (Paris)	★★★★★
Cornet Vincent Ségurel (Bordeaux, Lille, Lyon, Nantes, Paris, Rennes)	★★★★★
Dentons (Paris)	★★★★
ENTHÉMIS (Paris)	★★★★★
Fidal (Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Toulouse, Strasbourg et 81 villes)	★★★★
Gide (Paris)	★★★★★
HMN Partners (Paris)	★★★★★
HFW (Paris)	★★★★★
Lambard & Associés (Lyon, Paris)	★★★★
Ngo Jung & Partners (Paris)	★★★★
Normand & Associés (Aix-en-Provence, Paris)	★★★★
ORPA Legal (Paris)	★★★★
PDGB (Paris)	★★★★
Preel Hecquet Payet-Godel (PHPG) Avocats (Paris, Orléans)	★★★★
Raffin & Associés (Aix-en-Provence, Bordeaux, Paris, Toulouse)	★★★★
Stream (Bordeaux, Le Havre, Marseille, Paris)	★★★★
Tamaris Avocats (Paris)	★★★★
Taylor Wessing (Paris)	★★★★

Cabinet d'avocats (implantations en France métropolitaine)	Note
Elkrief Avocat (Paris)	★★★★
ENTHÉMIS (Paris)	★★★★
HIRO Avocats (Paris)	★★★★★
Marchais & Associés (Paris)	★★★★
MöBIUS (Paris)	★★★★★
NEXT avocats (Paris)	★★★★
Nomos (Paris)	★★★★★
Oyat (Paris)	★★★★★
SIDE (Paris)	★★★★
TWELVE (Paris)	★★★★
Varet Près Killy (Paris)	★★★★★
Vercken & Gaullier (Paris)	★★★★

Droit fiscal

Cabinet d'avocats (implantations en France métropolitaine)	Note
ACD Avocats (Épinal, Metz, Nancy, Nîmes, Paris, Saint-Dié-des-Vosges, Thionville)	★★★★★
Arkwood (Paris)	★★★★
Arsene (Paris)	★★★★★
August Debouzy (Paris)	★★★★
Baker McKenzie (Paris)	★★★★★
BERRYLAW (Paris)	★★★★★
Bignon Lebray (Aix-en Provence, Lille, Lyon, Paris)	★★★★
Bredin Prat (Paris)	★★★★★
Bryan Cave Leighton Paisner (BCLP) (Paris)	★★★★
Cazals Manzo Pichot Saint Quentin (Paris)	★★★★★
CBA - Cabinet Benayoun Associés (Paris)	★★★★★
Chammas & Marcheteau (Paris)	★★★★
CMS Francis Lefebvre (Lyon, Paris, Strasbourg)	★★★★★
Cornet Vincent Ségurel (Bordeaux, Lille, Lyon, Nantes, Paris, Rennes)	★★★★★
Couderc Dinh & Associés (Paris)	★★★★★
Darrois Villey Maillot Brochier (Paris)	★★★★

Cabinet d'avocats (implantations en France métropolitaine)	Note
De Pardieu Brocas Maffei (Paris)	★★★★
Deloitte Société d'avocats (Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Paris La Défense, Rouen, Strasbourg, Toulouse)	★★★★★
DELSOL Avocats (Lyon, Paris)	★★★★★
Desfilis (Paris)	★★★★★
EY Société d'avocats (Bayonne, Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Paris La Défense, Rennes, Strasbourg)	★★★★★
Fidal (Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Toulouse, Strasbourg et 81 villes)	★★★★★
Filor Avocats (Brive-la-Gaillarde, Luneville, Nancy, Paris)	★★★★★
FTPA (Paris)	★★★★
Gide (Paris)	★★★★
Gramond & Associés (Paris)	★★★★★
Herald (Paris)	★★★★★
Hoche Avocats (Paris)	★★★★★
Jeausserand Audouard (Paris)	★★★★
KPMG Avocats (Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Paris La Défense, Reims, Rennes, Strasbourg, Toulouse et 13 villes)	★★★★★

Cabinet d'avocats (implantations en France métropolitaine)	Note
Kurzaj & Modicom (Paris)	★★★★
Mamou & Boccara (Paris)	★★★★
Mayer Brown (Paris)	★★★★
Mermoz Avocats (Lyon, Paris)	★★★★
PDGB (Paris)	★★★★★
Piotraut Giné Avocats (PGA) (Paris)	★★★★★
PwC Société d'avocats (Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Paris, Strasbourg, Toulouse)	★★★★★
Rivière Avocats Associés (Bordeaux, Paris)	★★★★★
Sevestre & Associés (Paris)	★★★★
Simon Associés (Paris, Marseille, Lyon, Toulouse, Nice, Nantes, Montpellier, Lille, Bordeaux, Clermont-Ferrand et 13 villes)	★★★★★
Squair (Aix-en-Provence, Bordeaux, Lyon, Nantes, Paris)	★★★★
Sullivan & Cromwell (Paris)	★★★★
Velvet Avocats (Paris)	★★★★★
Weil, Gotshal & Manges (Paris)	★★★★

Droit des sociétés

Cabinet d'avocats (implantations en France métropolitaine)	Note
ACD Avocats (Épinal, Metz, Nancy, Nîmes, Paris, Saint-Dié-des-Vosges, Thionville)	★★★★★
ADVANT Altana (Paris)	★★★★
Archers (Paris)	★★★★
August Debouzy (Paris)	★★★★★
Baker McKenzie (Paris)	★★★★
BCTG Avocats (Paris)	★★★★★
BDGS Associés (Paris)	★★★★
BERRYLAW (Paris)	★★★★★
Bignon Lebray (Aix-en Provence, Lille, Lyon, Paris)	★★★★
BKP & Associés Avocats (Paris, Versailles)	★★★★
Bochamp (Paris)	★★★★
Bredin Prat (Paris)	★★★★★
Chammas & Marcheteau (Paris)	★★★★★

Cabinet d'avocats (implantations en France métropolitaine)	Note
Clifford Chance (Paris)	★★★★
CMS Francis Lefebvre (Lyon, Paris, Strasbourg)	★★★★★
Coblence avocats (Paris)	★★★★
Cornet Vincent Ségurel (Bordeaux, Lille, Lyon, Nantes, Paris, Rennes)	★★★★★
Couderc Dinh & Associés (Paris)	★★★★★
Darrois Villey Maillot Brochier (Paris)	★★★★★
De Pardieu Brocas Maffei (Paris)	★★★★
Deloitte Société d'avocats (Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Paris la Défense, Rouen, Strasbourg, Toulouse)	★★★★★
DELSOL Avocats (Lyon, Paris)	★★★★★
Desfilis (Paris)	★★★★
Drai Associés (Marseille, Paris)	★★★★

Cabinet d'avocats (implantations en France métropolitaine)	Note
Earth Avocats (Paris)	★★★★
ENTHÉMIS (Paris)	★★★★★
Fidal (Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Toulouse, Strasbourg et 81 villes)	★★★★★
Filor Avocats (Brive-la-Gaillarde, Luneville, Nancy, Paris)	★★★★★
FTPA (Paris)	★★★★
Gide (Paris)	★★★★★
Gramond & Associés (Paris)	★★★★★
Herald (Paris)	★★★★★
Hogan Lovells (Paris)	★★★★
Jeantet (Paris)	★★★★
Joffe & Associés (Aix-en-Provence, Paris)	★★★★
L.E.A-Avocats (Paris, Poitiers)	★★★★
Mermoz Avocats (Lyon, Paris)	★★★★★

Droit du travail (employeurs)

Cabinet d'avocats (implantations en France métropolitaine)	Note
ACD Avocats (Épinal, Metz, Nancy, Nîmes, Paris, Saint-Dié-des-Vosges, Thionville)	★★★★★
Actance (Nice, Paris)	★★★★★
Aerige (anciennement BRL Avocats) (Paris)	★★★★★
August Debouzy (Paris)	★★★★★
Ayache (Paris)	★★★★
Barthélémy Avocats (Paris, Marseille, Lyon, Toulouse, Nice, Nantes, Montpellier, Strasbourg, Bordeaux, Lille et 9 villes)	★★★★★
BCTG Avocats (Paris)	★★★★
Bredin Prat (Paris)	★★★★
Cabinet Beaumont (Paris)	★★★★
Camille Avocats (Toulouse)	★★★★
Capstan Avocats (Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nîmes, Paris, Saint-Étienne, Sophia Antipolis, Toulouse)	★★★★★
Chassany Watrelot & Associés (CWA) (Lyon, Paris, Sophia Antipolis)	★★★★★
CMS Francis Lefebvre (Lyon, Paris, Strasbourg)	★★★★★

Cabinet d'avocats (implantations en France métropolitaine)	Note
Coblenche avocats (Paris)	★★★★★
Cornet Vincent Ségurel (Bordeaux, Lille, Lyon, Nantes, Paris, Rennes)	★★★★
Daher Avocats (Paris)	★★★★
Deloitte Société d'avocats (Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Paris la Défense, Rouen, Strasbourg, Toulouse)	★★★★
DELSOL Avocats (Lyon, Paris)	★★★★
Edgar avocats (Nantes, Annecy, Bordeaux)	★★★★★
ENTHÉMIS (Paris)	★★★★
Eunomie Avocats (Paris)	★★★★★
Factorhy Avocats (Paris)	★★★★★
Fidal (Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Toulouse, Strasbourg et 81 villes)	★★★★★
FIDERE Avocats (Paris)	★★★★
Filor Avocats (Brive-la-Gaillarde, Luneville, Nancy, Paris)	★★★★
Flichy Grangé Avocats (Paris)	★★★★★
Fromont Briens (Lyon, Paris)	★★★★★
Gramond & Associés (Paris)	★★★★★

Cabinet d'avocats (implantations en France métropolitaine)	Note
Herald (Paris)	★★★★★
Hoche Avocats (Paris)	★★★★
INLO (Marseille, Paris)	★★★★
Karman Associés (Paris)	★★★★★
La Garanderie Avocats (Paris)	★★★★★
Lepany & Associés (Paris)	★★★★★
LHJ Avocats (Paris)	★★★★
Melville Avocats (Paris)	★★★★
NMCG Avocats (La Colle-sur-Loup, Nantes, Nice, Paris, Strasbourg)	★★★★★
PDGB (Paris)	★★★★★
Simon Associés (Paris, Marseille, Lyon, Toulouse, Nice, Nantes, Montpellier, Lille, Bordeaux, Clermont-Ferrand et 13 villes)	★★★★
Squair (Aix-en-Provence, Bordeaux, Lyon, Nantes, Paris)	★★★★
TNDA Avocats (Paris)	★★★★★
Veil Jourde (Paris)	★★★★
Voltaire Avocats (Lille, Paris)	★★★★★
Voxius Avocats (Paris)	★★★★
Winston & Strawn (Paris)	★★★★

Cabinet d'avocats (implantations en France métropolitaine)	Note
NMCG Avocats (La Colle-sur-Loup, Nantes, Nice, Paris, Strasbourg)	★★★★
Ooslo (Lille, Paris)	★★★★
Oyat (Paris)	★★★★★
PDGB (Paris)	★★★★
Piotraut Giné Avocats (PGA) (Paris)	★★★★
Simon Associés (Paris, Marseille, Lyon, Toulouse, Nice, Nantes, Montpellier, Lille, Bordeaux, Clermont-Ferrand et 13 villes)	★★★★★
Squair (Aix-en-Provence, Bordeaux, Lyon, Nantes, Paris)	★★★★★
Taylor Wessing (Paris)	★★★★★
UGGC Avocats (Marseille, Paris)	★★★★
Velvet Avocats (Paris)	★★★★
Vivien & Associés (Bordeaux, Paris)	★★★★
White & Case (Paris)	★★★★

Droit de la consommation

Cabinet d'avocats (implantations en France métropolitaine)	Note
BCTG Avocats (Paris)	★★★★★
BODARI Avocats (Paris)	★★★★
CMS Francis Lefebvre (Lyon, Paris, Strasbourg)	★★★★★
Fidal (Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Toulouse, Strasbourg et 81 villes)	★★★★★
Gouache Avocats (Paris)	★★★★
Grall & Associés (Paris)	★★★★
Henry & Bricogne Avocats (Paris)	★★★★★
Herald (Paris)	★★★★
Magenta (Paris)	★★★★
Simon Associés (Paris, Marseille, Lyon, Toulouse, Nice, Nantes, Montpellier, Lille, Bordeaux, Clermont-Ferrand et 13 villes)	★★★★★
Taylor Wessing (Paris)	★★★★★
UGGC Avocats (Marseille, Paris)	★★★★
Vogel & Vogel (Paris)	★★★★★

Droit pénal général

Cabinet d'avocats (implantations en France métropolitaine)	Note
7 Bac Avocats (Paris)	★★★★
Bochamp (Paris)	★★★★★
Cabinet Boffelli (Paris)	★★★★
Cabinet Boursican (Paris)	★★★★
Canu-Bernard & Associés (Paris)	★★★★★
Chapelle Avocat (Paris)	★★★★★
Drai Associés (Marseille, Paris)	★★★★★
Haïk & Associés (Paris)	★★★★
HIRO Avocats (Paris)	★★★★
Lombard Baratelli Astolfé & associés (Lyon, Marseille, Paris)	★★★★★
Maisonneuve (Paris)	★★★★
Schapiro Associés (Paris)	★★★★★
Temime (Paris, Marseille)	★★★★★
Vey & Associés (Paris)	★★★★
Vigo (Paris)	★★★★

Droit immobilier

Cabinet d'avocats (implantations en France métropolitaine)	Note
Adonis Avocats (Paris)	★★★★
ADVANT Altana (Paris)	★★★★
Archers (Paris)	★★★★
Atmos Avocats (Paris)	★★★★★
Baker McKenzie (Paris)	★★★★
BKP & Associés Avocats (Paris, Versailles)	★★★★
Blatter Seynaeve (Paris)	★★★★
Bryan Cave Leighton Paisner (BCLP) (Paris)	★★★★
Cabinet Boffelli (Paris)	★★★★
Cabinet Gérard Berrebi (Paris)	★★★★★
CGCB & Associés (Bordeaux, Lyon, Marseille, Montpellier, Nîmes, Paris)	★★★★★
Charrel & Associés (Marseille, Montpellier, Paris, Toulouse, Valence)	★★★★★
CMS Francis Lefebvre (Lyon, Paris, Strasbourg)	★★★★★
Cornet Vincent Ségurel (Bordeaux, Lille, Lyon, Nantes, Paris, Rennes)	★★★★★
Coudray UrbanLaw (anciennement UrbanLaw) (Bordeaux, Brest, Caen, Paris, Rennes, Toulouse)	★★★★
De Pardieu Brocas Maffei (Paris)	★★★★★
DELSOL Avocats (Lyon, Paris)	★★★★★
Drai Associés (Marseille, Paris)	★★★★★
DS Avocats (Bordeaux, Lille, Lyon, Paris, Versailles)	★★★★
Earth Avocats (Paris)	★★★★
Fairway (Paris)	★★★★★

Droit du travail (salariés)

Cabinet d'avocats (implantations en France métropolitaine)	Note
41 - Société d'avocats (Montpellier, Paris)	★★★★
Alkemist Avocats (Paris)	★★★★★
Arkello Avocats (Paris)	★★★★★
Bels & Associés (Paris)	★★★★
BKP & Associés Avocats (Paris, Versailles)	★★★★
Brihi-Koskas & associés (Paris)	★★★★
Cabinet Boffelli (Paris)	★★★★

Cabinet d'avocats (implantations en France métropolitaine)	Note
Fidal (Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Toulouse, Strasbourg et 81 villes)	★★★★★
Franklin (Paris)	★★★★
Frêche & Associés (Paris)	★★★★
Gide (Paris)	★★★★★
Gramond & Associés (Paris)	★★★★★
INLO (Marseille, Paris)	★★★★★
Jacquin Maruani Avocats (Paris)	★★★★
Karila (Paris)	★★★★
Kramer Levin (Paris)	★★★★
Lacourte Raquin Tatar (Paris)	★★★★★
LPA-CGR Avocats (Paris)	★★★★★
MGGV Avocats (Bordeaux)	★★★★★
Oyat (Paris)	★★★★
PDGB (Paris)	★★★★★
Première Ligne Avocats (Paris)	★★★★★
Racine (Bordeaux, Lyon, Marseille, Nantes, Paris, Strasbourg)	★★★★
Reinhart Marville Torre (Paris)	★★★★
Rivière Avocats Associés (Bordeaux, Paris)	★★★★★
Simon Associés (Paris, Marseille, Lyon, Toulouse, Nice, Nantes, Montpellier, Lille, Bordeaux, Clermont-Ferrand et 13 villes)	★★★★★
Touati La Motte Rouge Avocats (Paris)	★★★★★
UGGC Avocats (Marseille, Paris)	★★★★
YM Avocats (Paris)	★★★★★

Droit de l'environnement

Cabinet d'avocats (implantations en France métropolitaine)	Note
Adden Avocats (Bordeaux, Lyon, Marseille, Nantes, Nice, Paris)	★★★★★
Atmos Avocats (Paris)	★★★★★
August Debouzy (Paris)	★★★★
BCTG Avocats (Paris)	★★★★★
Boivin & Associés (Paris)	★★★★★
CGCB & Associés (Bordeaux, Lyon, Marseille, Montpellier, Nîmes, Paris)	★★★★★
CMS Francis Lefebvre (Lyon, Paris, Strasbourg)	★★★★
DS Avocats (Bordeaux, Lille, Lyon, Paris, Versailles)	★★★★★
Fidal (Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Toulouse, Strasbourg et 81 villes)	★★★★
Foley Hoag (Paris)	★★★★
Frêche & Associés (Paris)	★★★★★
Gide (Paris)	★★★★★
Gossement Avocats (Paris, Rennes)	★★★★
Huglo Lepage Avocats (Marseille, Paris, Strasbourg)	★★★★★
Jones Day (Paris)	★★★★
Landot & associés (Paris)	★★★★
LPA-CGR Avocats (Paris)	★★★★★
Oyat (Paris)	★★★★
Rivière Avocats Associés (Bordeaux, Paris)	★★★★★

Droit international et de l'Union européenne

Cabinet d'avocats (implantations en France métropolitaine)	Note
Baker McKenzie (Paris)	★★★★
Cleary Gottlieb (Paris)	★★★★
CMS Francis Lefebvre (Lyon, Paris, Strasbourg)	★★★★
Gide (Paris)	★★★★★
Noëlle Lenoir Avocats (Paris)	★★★★
PwC Société d'avocats (Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Paris, Strasbourg, Toulouse)	★★★★
Taylor Wessing (Paris)	★★★★★
Vogel & Vogel (Paris)	★★★★★

Droit des transports

Cabinet d'avocats (implantations en France métropolitaine)	Note
Bourayne & Preissl (Paris)	★★★★
Clyde & Co (Paris)	★★★★
CMS Francis Lefebvre (Lyon, Paris, Strasbourg)	★★★★
HFW (Paris)	★★★★★
Nicolas & Associés (Paris)	★★★★
Richemont Delviso (Marseille, Paris)	★★★★
Stream (Bordeaux, Le Havre, Marseille, Paris)	★★★★★
UGGC Avocats (Marseille, Paris)	★★★★
Villeneau Rohart Simon (Marseille, Paris)	★★★★

Droit du dommage corporel

Cabinet d'avocats (implantations en France métropolitaine)	Note
AGMC Avocats (Paris)	★★★★★
Benezra Avocats (Paris)	★★★★★
Cabinet Beaumont (Paris)	★★★★★
Cabinet Bibal (Paris)	★★★★★
Cabinet Vincent Julé-Parade (Paris)	★★★★
CLF Avocats (Toulouse)	★★★★
Coubris & Associés (Bordeaux, Paris, Lyon)	★★★★★
GTA Avocats (Paris)	★★★★
Normand & Associés (Aix-en-Provence, Paris)	★★★★
Papin Avocats (Paris)	★★★★

Private equity et venture capital

Cabinet d'avocats (implantations en France métropolitaine)	Note
ADVANT Altana (Paris)	★★★★
Adventure Avocats (Paris)	★★★★★
Almain (Lille, Paris)	★★★★
BCTG Avocats (Paris)	★★★★
BERRYLAW (Paris)	★★★★★
Bredin Prat (Paris)	★★★★
Chammas & Marcheteau (Paris)	★★★★★
CMS Francis Lefebvre (Lyon, Paris, Strasbourg)	★★★★
Cornet Vincent Ségurel (Bordeaux, Lille, Lyon, Nantes, Paris, Rennes)	★★★★
Couderc Dinh & Associés (Paris)	★★★★★
De Pardieu Brocas Maffei (Paris)	★★★★
DLA Piper (Paris)	★★★★
Freshfields Bruckhaus Deringer (Paris)	★★★★★
Gide (Paris)	★★★★★
Goodwin (Paris)	★★★★★
Gramond & Associés (Paris)	★★★★★
GWL (Paris)	★★★★
Hogan Lovells (Paris)	★★★★★
Jones Day (Paris)	★★★★★
Lamartine Conseil (Aix-en-Provence, Bordeaux, Lyon, Nantes, Paris)	★★★★
Latham & Watkins LLP (Paris)	★★★★★
Levine Keszler (Paris)	★★★★★
LL Berg (Paris)	★★★★
McDermott Will & Emery (Paris)	★★★★★
Mermoz Avocats (Lyon, Paris)	★★★★★
Moncey Avocats (Paris)	★★★★
Ooslo (Lille, Paris)	★★★★★
Orrick (Paris)	★★★★
Oyat (Paris)	★★★★★
Scotto Partners (Paris)	★★★★
Sekri Valentin Zerrouk (SVZ) (Paris)	★★★★
Simon Associés (Paris, Marseille, Lyon, Toulouse, Nice, Nantes, Montpellier, Lille, Bordeaux, Clermont-Ferrand et 13 villes)	★★★★
Solferino Associés (Paris)	★★★★★
Squair (Aix-en-Provence, Bordeaux, Lyon, Nantes, Paris)	★★★★★
Weil, Gotshal & Manges (Paris)	★★★★★
Willkie (Paris)	★★★★★

Droit public

Cabinet d'avocats (implantations en France métropolitaine)	Note
Adaltys (Bordeaux, Lyon, Marseille, Paris, Rennes)	★★★★
Adden Avocats (Bordeaux, Lyon, Marseille, Nantes, Nice, Paris)	★★★★★
ADMYS Avocats (Lyon, Paris, Strasbourg)	★★★★★
ADVANT Altana (Paris)	★★★★★
Allen & Overy (Paris)	★★★★
Atmos Avocats (Paris)	★★★★★
August Debouzy (Paris)	★★★★★
BCTG Avocats (Paris)	★★★★★
Boivin & Associés (Paris)	★★★★★
CABANES Avocats (Paris)	★★★★★
CARVE (Paris)	★★★★
CGCB & Associés (Bordeaux, Lyon, Marseille, Montpellier, Nîmes, Paris)	★★★★★
Charrel & Associés (Marseille, Montpellier, Paris, Toulouse, Valence)	★★★★★
CMS Francis Lefebvre (Lyon, Paris, Strasbourg)	★★★★★
Cornet Vincent Ségurel (Bordeaux, Lille, Lyon, Nantes, Paris, Rennes)	★★★★★
D4 Avocats Associés (Paris)	★★★★★
Darrois Villey Maillot Brochier (Paris)	★★★★
De Gaulle Fleurance (Paris)	★★★★
Drai Associés (Marseille, Paris)	★★★★★
DS Avocats (Bordeaux, Lille, Lyon, Paris, Versailles)	★★★★

Cabinet d'avocats (implantations en France métropolitaine)	Note
Earth Avocats (Paris)	★★★★★
Fidal (Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Toulouse, Strasbourg et 81 villes)	★★★★★
Frêche & Associés (Paris)	★★★★★
FTPA (Paris)	★★★★
Gide (Paris)	★★★★★
Goutal, Alibert & Associés (GAA) (Paris)	★★★★
Landot & associés (Paris)	★★★★★
Latournerie Wolfrom Avocats (LWA) (Paris)	★★★★★
LPA-CGR Avocats (Paris)	★★★★
MGGV Avocats (Bordeaux)	★★★★★
Oyat (Paris)	★★★★★
Parme Avocats (Paris)	★★★★★
Rivière Avocats Associés (Bordeaux, Paris)	★★★★★
Rollin Prats (Paris)	★★★★★
Schmitt Avocats (Paris)	★★★★
Seban Avocats (Paris)	★★★★★
Sensei Avocats (Aix-en-Provence, Paris, Rennes)	★★★★★
Symchowicz Weissberg & Associés (Paris)	★★★★★
UGGC Avocats (Marseille, Paris)	★★★★★
Veil Jourde (Paris)	★★★★★
Willkie (Paris)	★★★★★

Droit pénal des affaires

Cabinet d'avocats (implantations en France métropolitaine)	Note
ABPA - Apelbaum Bendavid Poincloux Associés (Paris)	★★★★
ADVANT Altana (Paris)	★★★★★
Allen & Overy (Paris)	★★★★★
Antonin Lévy & Associés (Paris)	★★★★★
August Debouzy (Paris)	★★★★
BG2V (Paris)	★★★★
Bochamp (Paris)	★★★★★
Bougartchev Moyne Associés (Paris)	★★★★★
Bredin Prat (Paris)	★★★★★
Canu-Bernard & Associés (Paris)	★★★★
Chapelle Avocat (Paris)	★★★★★
Coutrot-Cieslinski Cléry-Melin Chahine (CC&C) (Paris)	★★★★
Darrois Villey Maillot Brochier (Paris)	★★★★★

Cabinet d'avocats (implantations en France métropolitaine)	Note
DELSOL Avocats (Lyon, Paris)	★★★★
Drai Associés (Marseille, Paris)	★★★★★
Fidal (Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Toulouse, Strasbourg et 81 villes)	★★★★
FTMS Avocats (Paris)	★★★★
Gide (Paris)	★★★★
Haïk & Associés (Paris)	★★★★★
Herbert Smith Freehills (Paris)	★★★★
HIRO Avocats (Paris)	★★★★
Huc-Morel Labrousse Avocats (Paris)	★★★★
Lasek Avocats (Paris)	★★★★
Lombard Baratelli Astolfe & associés (Lyon, Marseille, Paris)	★★★★★
Maisonneuve (Paris)	★★★★★

Cabinet d'avocats (implantations en France métropolitaine)	Note
Marsigny Gosset Avocats (Paris)	
Obadia Stasi & Avocats (Aix-en-Provence, Paris)	★★★★
Reinhart Marville Torre (Paris)	★★★★
Schapira Associés (Paris)	★★★★★
Simon Associés (Paris, Marseille, Lyon, Toulouse, Nice, Nantes, Montpellier, Lille, Bordeaux, Clermont-Ferrand et 13 villes)	★★★★★
Solferino Associés (Paris)	★★★★
Soulez Larivière Avocats (Paris)	★★★★
Temime (Paris, Marseille)	★★★★★
Veil Jourde (Paris)	★★★★
Vey & Associés (Paris)	★★★★
Vigo (Paris)	★★★★★
Visconti, Grundler & Artuphel (Paris)	★★★★

Fusions et acquisitions (M&A)

Cabinet d'avocats (implantations en France métropolitaine)	Note
ADVANT Altana (Paris)	★★★★★
Adventure Avocats (Paris)	★★★★
Allen & Overy (Paris)	★★★★
Almain (Lille, Paris)	★★★★
August Debouzy (Paris)	★★★★★
BCTG Avocats (Paris)	★★★★
BDGS Associés (Paris)	★★★★★
BERRYLAW (Paris)	★★★★★
Bredin Prat (Paris)	★★★★★
Bryan Cave Leighton Paisner (BCLP) (Paris)	★★★★
Chammas & Marcheteau (Paris)	★★★★★
Cleary Gottlieb (Paris)	★★★★★
Clifford Chance (Paris)	★★★★★
CMS Francis Lefebvre (Lyon, Paris, Strasbourg)	★★★★★
Cornet Vincent Ségurel (Bordeaux, Lille, Lyon, Nantes, Paris, Rennes)	★★★★★
Couderc Dinh & Associés (Paris)	★★★★★
Darrois Villey Maillot Brochier (Paris)	★★★★★
De Pardieu Brocas Maffei (Paris)	★★★★★
Deloitte Société d'avocats (Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Paris la Défense, Rouen, Strasbourg, Toulouse)	★★★★★

Cabinet d'avocats (implantations en France métropolitaine)	Note
DELSOL Avocats (Lyon, Paris)	★★★★★
Desfilis (Paris)	★★★★
ENTHÉMIS (Paris)	★★★★★
Fidal (Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Toulouse, Strasbourg et 81 villes)	★★★★
Freshfields Bruckhaus Deringer (Paris)	★★★★★
FTPA (Paris)	★★★★
Gide (Paris)	★★★★★
Ginestié Paley-Vincent Avocats (Paris)	★★★★★
Goodwin (Paris)	★★★★★
Gramond & Associés (Paris)	★★★★★
Herald (Paris)	★★★★
Hogan Lovells (Paris)	★★★★★
Jeantet (Paris)	★★★★★
Jones Day (Paris)	★★★★★
Jurisglobal (Paris)	★★★★
Lamartine Conseil (Aix-en-Provence, Bordeaux, Lyon, Nantes, Paris)	★★★★
Latham & Watkins LLP (Paris)	★★★★★
Levine Keszler (Paris)	★★★★★
Linklaters (Paris)	★★★★
McDermott Will & Emery (Paris)	★★★★

Cabinet d'avocats (implantations en France métropolitaine)	Note
Mermoz Avocats (Lyon, Paris)	★★★★★
Ooslo (Lille, Paris)	★★★★★
Osborne Clarke (Paris)	★★★★
Oyat (Paris)	★★★★★
Peltier Juvigny Marpeau & Associés (Paris)	★★★★
Piotraut Giné Avocats (PGA) (Paris)	★★★★
PwC Société d'avocats (Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Paris, Strasbourg, Toulouse)	★★★★
Scotto Partners (Paris)	★★★★
Sekri Valentin Zerrouk (SVZ) (Paris)	★★★★★
Simon Associés (Paris, Marseille, Lyon, Toulouse, Nice, Nantes, Montpellier, Lille, Bordeaux, Clermont-Ferrand et 13 villes)	★★★★
Solferino Associés (Paris)	★★★★★
Squair (Aix-en-Provence, Bordeaux, Lyon, Nantes, Paris)	★★★★★
Taylor Wessing (Paris)	★★★★
UGGC Avocats (Marseille, Paris)	★★★★
Weil, Gotshal & Manges (Paris)	★★★★★
White & Case (Paris)	★★★★★
Willkie (Paris)	★★★★★

Pour comprendre les règles de prescription applicables en reprise d'ancienneté, vous pouvez lire ceci :

L'employeur fait grief à l'arrêt de rejeter la fin de non-recevoir tirée de la prescription de l'action en paiement des heures supplémentaires, de le condamner à payer au salarié des sommes au titre des heures supplémentaires et les congés payés afférents, déduction étant faite de la provision déjà versée, alors « que tendrait-elle incidemment à un rappel de salaire, l'action en contestation d'une convention de forfait jours porte sur l'exécution du contrat de travail, de sorte qu'elle doit être engagée dans un délai de deux ans ; qu'en l'espèce, l'employeur faisait valoir que, se rapportant à l'exécution du contrat de travail, l'action en déclaration d'invalidité de la clause de forfait en jours contenue dans le contrat du salarié était prescrite puisqu'engagée le 27 avril 2016, plus de deux ans après la signature du contrat, le 21 janvier 2013, l'intéressé ayant, dès cette date, connaissance des faits lui permettant de exercer contre tenu de ses fonctions de directeur des ressources humaines ; que le conseil de prud'hommes avait lui-même constaté que la prescription était acquise ; qu'en jugeant le contraire, au prétexte inopérant que la nullité de la clause incriminée n'était pas réclamée par le salarié, la cour d'appel a violé l'article L. 1471-1 du code du travail dans sa rédaction antérieure à l'ordonnance n° 2017-1387 du 22 septembre 2017 et l'article L. 3245-1 de ce même code.

73. Autres cadres Les cadres non soumis à l'horaire collectif et n'ayant pas la qualité de cadre dirigeant au sens de l'article L. 2121-151 du code du travail bénéficient d'une réduction effective de leur temps de travail. Ils bénéficient des dispositions légales sur le repos quotidien et hebdomadaire.

L'ampleur de cette réduction du temps de travail sera déterminée par accord d'entreprise ou d'établissement, ou à défaut après concertation avec les cadres concernés. En tout état de cause, cette réduction devra aboutir à accorder au moins 15 jours ouvrés de repos pris dans les conditions des dispositions de l'article 4.3, chapitre II, du présent accord.

Ces dispositions ne font pas obstacle à la conclusion de conventions de forfait annuelles en heures ou en journées par accord d'entreprise ou d'établissement.

Indépendamment des dispositions résultant de l'application de l'article L. 2121-53, l'accord d'entreprise ou d'établissement qui définit le forfait en heures ou en journées ne devra pas stipuler une durée annuelle supérieure à 1 700 heures, ou à 212 jours effectivement travaillés par an, sans que la durée hebdomadaire de présence n'exécède 48 heures, dans cette hypothèse, ou à 205 jours effectivement travaillés par an (1).

L'accord d'entreprise mettant en oeuvre une convention de forfait en jours devra également préciser :

1° Les modalités de décompte des journées et demi-journées travaillées et de prise des journées ou demi-journées de repos ;

2° Les conditions de contrôle de son application, ainsi que les modalités de suivi de l'organisation du travail des salariés concernés, de l'amplitude de leurs journées d'activité et de la charge de travail qui en résulte ;

Il résulte de ces dispositions que l'accord national renvoie à des accords d'entreprise ou d'établissement pour la mise en place de conventions de forfait en jours.

Or, en l'espèce un accord d'entreprise n'a été conclu au sein de la SAS Polyclinique Saint-François que le 23 mai 2014, de sorte que la convention de forfait en jours insérée au contrat de travail du 21 janvier 2013, en l'absence d'accord collectif préalable, est nécessairement inopposable à M. [J], sans que puisse être accueilli le moyen tiré de la prescription de l'action en nullité de la clause incriminée, alors que le prononcé d'une telle nullité n'est pas réclamé.

Le salarié est ainsi fondé à solliciter, jusqu'au 1er juillet 2015, date d'effet de l'avenant au contrat de travail du 20 juillet 2015 ayant révisé la convention individuelle de forfait en jours, dont la régularité n'est pas en elle-même contestée, la rémunération de son temps de travail sur la base de la durée légale du travail, et à formuler une demande au titre des heures supplémentaires, dans les limites de la prescription applicable en matière de créances salariales prévue par l'article L. 3245-1 du code du travail, et qui en l'espèce n'était pas acquise à la date de la saisine du conseil de prud'hommes.

Pour conclure à l'invalidité de la convention de forfait en jours pour la période postérieure au 1er juillet 2015, M. [J] se prévaut de l'absence d'organisation de l'entretien annuel portant notamment sur la charge de travail du salarié, prévu par l'article L. 3121-46 du code du travail.

Cette argumentation ne résiste toutefois pas à l'analyse alors que M. [J] a été licencié le 2 décembre 2015, et que l'employeur disposait d'un délai d'un an à compter de la signature de l'avenant du mois de juillet 2015 pour organiser l'entretien annuel prévu par les dispositions légales.

Il résulte de ces explications que M. [J] est fondé à réclamer un rappel de salaire au titre des heures supplémentaires éventuellement réalisées pour les années 2013 et 2014, et seulement jusqu'au 30 juin au titre de l'année 2015.

(?) - Sur les dépens et les frais irrépétibles :

La polyclinique Saint-François Saint-Antoine devra supporter les entiers dépens d'appel ce qui exclut qu'elle puisse bénéficier des dispositions de l'article 700 du code de procédure civile. Il serait en revanche inéquitable de laisser M. [J] supporter l'intégralité des frais qu'il a dû exposer pour faire assurer la défense de ses intérêts. La SAS Polyclinique Saint-François Saint-Antoine sera condamnée à lui payer une indemnité de 1500 euros en application de l'article 700 du code de procédure civile au titre des frais exposés en cause d'appel.

Ou alors vous pouvez nous faire confiance.



Le cabinet **expert**
des procédures

150 professionnels
partout en France

Une **réponse sur-**
mesure à vos enjeux :

CONSEIL
AMIABLE
CONTENTIEUX

De la Ddass au barreau, le

Itinéraire.

Abandonnée à la naissance, cette jeune avocate veut défendre la cause des enfants.

PAR NICOLAS BASTUCK

«**D**ans mon malheur, j'ai eu de la chance», aime répéter Sara. Retirée dès le premier biberon à ses parents biologiques (mère maltraitante, père indigent), elle est confiée à la pouponnière de Sucy-en-Brie (Val-de-Marne); voilà pour le malheur. La «loterie» des placements la conduit, elle et sa sœur jumelle, chez Jeanne et Denis Devaux, à Cuffy, village du Cher où confluent la Loire et l'Allier; ce fut sa chance.

Vingt-six ans ont passé. Sara Després, enfant de la Ddass, a prêté le 6 novembre 2023 son serment d'avocat. Si on ne guérit jamais vraiment de son enfance, il serait donc possible d'échapper au déterminisme de l'abandon, ce premier rendez-vous manqué avec la vie. Laetitia, sa sœur jumelle, a cette jolie formule: «Un mauvais départ n'empêche pas une bonne arrivée. Mais il faut s'accrocher.»

Ni Cosette ni héroïne de conte de fées, Sara n'est pas du genre à porter sa condition en bandoulière. «Longtemps, je me suis sentie étrangère à mon histoire. Dites-vous que j'ai tout traité de façon distanciée, compartimentée. C'est comme si on m'avait réinitialisée.» Elle qui se rêvait maire de son village, diplomate ou ornithologue, jure être arrivée au barreau «par hasard». Multidiplômée (Sciences Po Paris, deux masters en droit,



deux autres en littérature, un cinquième en histoire de l'art, encore en chantier), elle voulait «d'abord être utile aux autres». «J'ai une dette, je veux rendre ce qui m'a été donné, insiste-t-elle. Je dois tout à ma famille d'accueil, qui m'a câblée intellectuellement et je ne veux pas la décevoir.»

«Sara et Laetitia étaient des petites filles très éveillées, j'ai vite compris qu'on pourrait avancer avec elles. On les a considérées comme nos gosses

« J'ai une dette, je veux rendre ce qui m'a été donné. Je dois tout à ma famille d'accueil. »

Bataille. M^e Sara Després dans son cabinet de l'avenue de Wagram, à Paris. La jeune avocate souhaite «multiplier les actions judiciaires» contre les conseils départementaux, qui gèrent l'Aide sociale à l'enfance (ASE).

et on a fait ce qu'il fallait pour qu'elles progressent », raconte Didier Devaux. Cet informaticien de la SNCF les a recueillies bébés et il n'a qu'un regret: ne pas avoir pu les adopter. «On a été aimées, stimulées et chouchoutées comme des princesses, confirme Sara. Toute petite, je me suis dit: ta situation est bonne, alors capitalise là-dessus. Je n'ai jamais pleuré, jamais été en colère mais j'ai appris à ne rien lâcher.»

Défaillance. D'un coup, elle se rembrunit: «Le point noir, ce fut la Ddass»—aujourd'hui Aide sociale à l'enfance (ASE). Un service public que Sara juge «défaillant». Elle n'a que quelques mois de barreau, mais s'est mis en tête de faire condamner les conseils départementaux qui en ont la charge et «portent structurellement», selon elle, «atteinte aux droits fondamentaux de l'enfant. Droit à la santé, à l'éducation, à la culture... Les sujets ne manquent pas; les familles maltraitantes, les foyers défaillants en font partie. L'idée est de multiplier les actions pour qu'un jour nous puissions mettre en cause la responsabilité de l'État. Il va falloir être juridiquement créatif», se convainc-t-elle.

La Fondation Abbé-Pierre, dont elle est l'un des avocats bénévoles — elle sert aussi la soupe populaire —, révèle que la plupart des jeunes SDF ont été placés dans leur enfance. «À 18 ans, on les jette à la rue. On n'a aucune ambition pour les enfants de l'ASE», dénonce Sara Després, que ses éducateurs destinaient à un bac pro coiffure. «Ils m'ont dit: "On va te suivre au max jusqu'à tes 21 ans, alors fais simple." Rien n'est prévu pour les études longues...»

Son premier combat avec l'institution remonte à ses 8 ans. «On avait rendez-vous, comme tous les

combat de Sara Després

ans, chez le juge des enfants. La nôtre voulait à tout prix rétablir un lien avec notre mère biologique. Je lui ai dit : "Je ne veux pas, on ne peut pas avoir deux mères, la mienne est celle qui m'élève. Mais vous ne m'écoutez pas alors je vais partir." Et j'ai claqué la porte. » « Il a fallu se battre pour les garder », confirme Didier, que les filles (injonction des éducateurs) avaient interdiction d'appeler « papa » – elles diront « Papounet ». « On s'est fait recadrer plusieurs fois par la directrice de l'enfance, qui nous disait : "N'en faites pas trop, limitez l'affectif, n'oubliez pas qu'elles peuvent vous être retirées du jour au lendemain." »

« **Mascarade** ». « Cette instabilité chronique a beaucoup fait souffrir ma sœur, s'indigne Sara. On a tenté de nous convertir à l'islam, religion de la mère [elle dit « la » quand elle parle de sa génitrice]; on nous forçait à lui apporter un cadeau lors des rencontres médiatisées. Elle était là, avec son interprète, on n'avait rien à lui dire et elle non plus. Je ne ressentais rien, c'était une inconnue. »

Pour éviter « cette mascarade », Sara refuse d'ouvrir la bouche. Un jour, elle se cache dans une poubelle. À une autre juge, elle dit : « Nous sommes des enfants, pas des meubles que l'on déplace. » Au psychologue chez qui on la traîne, elle lance : « Je n'ai rien à vous dire, laissez-moi faire mes activités ! »

Puis Jeanne, sa « manou » (interdiction, là encore, de dire « maman ») est tombée malade. « Ils en ont profité pour essayer de nous retirer les filles. C'est dégueulasse », fulmine cette assistante maternelle, elle-même enfant de la Ddass. « On a réussi à faire front face à ce système un peu glacial », se souvient Laetitia. Devenue courtière en immobilier, la jumelle de Sara concède avoir « vécu les choses plus doulou-

Chance. Sara en dernière année de maternelle. Avec sa sœur jumelle, ces enfants de la Ddass ont été accueillies par Jeanne et Denis Devaux, dans un village du Cher.



« **Nous sommes des enfants, pas des meubles que l'on déplace.** » Sara enfant à la juge

reusement que [sa] sœur mais, cette histoire, on l'a affrontée à deux. Et on lui dit merci ». « J'ai un côté électron libre très marqué mais le duo gémele que je forme avec Laetitia est une force dans laquelle je puise en permanence », confirme Sara.

Elle est donc devenue avocate, ce qui n'étonne guère Didier Devaux : « Petite, déjà, elle ne pouvait s'empêcher de défendre ses copines », observe en souriant son « papounet ». « Elle n'a pas les mêmes préoccupations que le commun des mortels. À chaque instant, elle se demande comment changer le monde », complète sa sœur. « Sara est une combattante », résume son confrère – et ami – Benjamin Mathieu. Elle a choisi le droit mais a d'autres armes : « un appétit vorace pour le savoir » (Didier, son « père de cœur »); « une culture littéraire phénoménale, essentielle au pénaliste confronté à l'âme humaine » (M^e Olivier Pardo, son patron); « une capacité à travailler jusqu'à épuisement, un sens de l'autocontrôle qui lui donnent toujours dix coups d'avance »

(sa sœur). M^e Marie Dosé, qui lui a fait découvrir le métier et lui prédit « une grande carrière », n'a pas oublié cette stagiaire à la « maturité désarçonnante » : « Quand on a ce parcours, on a généralement envie de le cacher. Sara l'assume; elle ne raconte pas son histoire, elle la pose et en fait une force. » De M^e Dosé, Sara a retenu cette leçon : « S'il ne fait pas de miracle, le pénaliste ne doit rien lâcher. La défense est un exercice total, une déconstruction. » La fréquentation des grands auteurs (Gide, Duras, Camus...) lui a appris à se méfier du rituel judiciaire, de cette langue « que tout le monde maîtrise, sauf l'accusé ». Elle dit : « Tout est factice dans le procès, ce qui n'empêche pas des éclats de vérité. » « Elle a la bonne distance », observe M^e Olivier Pardo. « J'évite l'excès d'empathie avec mes clients, car l'avocat doit être dans ses fonctions. Mais je n'oublie pas que j'aurais pu être à leur place », glisse Sara.

« **Caméléon** ». Admiratrice d'Henri Leclerc (« un grand avocat qui a réussi à associer ses convictions à sa pratique »), lectrice insatiable et cinéphile (Truffaut et Pialat, cinéastes de l'enfance, sont dans son panthéon), cette hyperactive, qui n'exclut pas de s'allonger un jour sur un divan (« Mon problème, ce sont les émotions »), se vit comme « une fille impatiente et intranquille ». Aussi à l'aise dans son grand bureau de l'avenue de Wagram que dans son studio où « il y a souvent des fêtes », elle a, constate sa sœur, « ce côté caméléon qu'ont ceux qui reviennent de loin ».

Sinon, Sara ne se déplace qu'en skateboard, dort peu et écrit de la poésie. On lui a demandé quel était son mot préféré. Sans hésiter, elle a répondu « la mer ». « Sans e », a-t-elle précisé. Comme dans *La Disparition*, de Georges Perec ■